

# Convention tripartite pour la collecte sélective de livres

---

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Bordeaux Métropole, ayant son siège Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, représentée par son Président....., dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° ..... du Conseil de Métropole du .....,

Partie ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

La Commune de....., représentée par M (Mme) ....., Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° ..... du Conseil Municipal du.....

Partie ci-après dénommée "La Commune"

**D'UNE PART,**

## **ET :**

....., domicilié .....,

Partie ci-après dénommée « ..... »

**D'AUTRE PART.**

## **EXPOSE PREALABLE**

..... a pour objet la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour des personnes en grande difficulté au moyen de la collecte, du tri et de la revalorisation des livres auprès des particuliers, et utilise à cet effet des conteneurs spécifiques.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la collecte par conteneur d'apport volontaire sur le domaine public routier. Elle détermine le rôle, les responsabilités et les engagements de chacune des parties.

## **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

..... met en place à titre gracieux, des conteneurs de collecte par apport volontaire de dons de livres, sur le domaine public routier métropolitain. Le positionnement des conteneurs doit être validé par Bordeaux Métropole et la Commune. Ce positionnement doit faire l'objet d'un arrêté de permis de stationnement pris par le maire de la commune.

..... assure l'exploitation, la collecte des produits apportés et l'entretien des conteneurs.

## **Article 2 : CONTENU DU SERVICE ET DES MODALITES**

Les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter uniquement les articles suivants :

- Tout type de livres en bon état général à l'exception des journaux, revues et magazines.

Ces conteneurs sont mis à disposition des habitants de la Commune pour y apporter les articles précités.

## **Article 3 : NOMBRE ET EMPLACEMENT DES CONTENEURS**

A la date de la signature de la présente convention, le nombre de conteneurs sur la Commune est fixé à .....

L'extension à d'autres sites de la Commune donnera lieu à un avenant à l'appui de l'arrêté de permis de stationnement pris par le maire de la commune.

Les emplacements sont les suivants :

- (adresse)..... ;
- (adresse)..... ;
- etc

## **Article 4 : OBLIGATIONS DU .....**

..... s'oblige à vider régulièrement les conteneurs et ce, de façon hebdomadaire et autant de fois que cela sera nécessaire.

En cas d'apport massif et inattendu de livres ou de remplissage plus rapide du conteneur, le ramassage sera effectué dans un délai maximum de huit heures ouvrables, sur simple appel téléphonique (.....) ou télécopie (.....).

..... s'engage à veiller à l'entretien et à la maintenance des conteneurs de façon régulière.

..... s'engage à nettoyer les abords de la borne.

..... dégage la Métropole et la Commune de toute responsabilité sur d'éventuelles dégradations subies par les conteneurs et ce, quelque soit la personne responsable de ces actes (locataire, personnel, client visiteur, etc.).

..... s'engage à transmettre à la Métropole un relevé de collecte trimestriel permettant ainsi d'analyser l'usage de chacun des conteneurs et de prévoir d'éventuelles actions spécifiques.

Toutes les autres prestations non visées au présent contrat et relatives au vidage, stockage, enlèvement, chargement, transport et entretien des conteneurs et de leurs emplacements seront effectuées et financées par .....

Bordeaux Métropole et la Commune gardent la possibilité de faire retirer un ou plusieurs conteneurs implantés, notamment si les abords de la borne font l'objet de dépôts sauvages. Ces dernières en font la demande à ....., et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé.

En cas de demande de retrait de conteneur(s), ..... s'engage à procéder à cet enlèvement dans un délai de 15 jours maximum suivant la date de la demande.

En cas de non respect de ce délai, Bordeaux Métropole procédera à l'enlèvement aux frais et charges ..... Ainsi, les coûts occasionnés à Bordeaux Métropole feront l'objet d'un titre de recettes émis à l'encontre .....

Tout retrait de conteneur(s) doit être accompagné d'un nouvel arrêté de la commune.

..... s'engage à transmettre à Bordeaux Métropole un compte d'exploitation à chaque fin d'année civile.

#### **Article 5 : OBLIGATIONS DE BORDEAUX METROPOLE ET DE LA COMMUNE**

Bordeaux Métropole et la Commune s'engagent à ne pas déplacer les conteneurs sans en aviser préalablement ..... sauf en cas d'urgence extrême pour cause de sécurité, .....étant ensuite prévenu.

En aucun cas, ..... ne peut être tenu responsable d'accident ou de dégât survenus lors ou à cause de déplacement d'un conteneur par Bordeaux Métropole, la Commune ou tout autre personne non mandatée par .....

Tout déplacement de conteneur(s) doit être accompagné d'un nouvel arrêté de la commune.

#### **Article 6 : PROPRIETE DES CONTENEURS, REMPLACEMENT, ASSURANCE**

....., propriétaire des conteneurs, s'engage au remplacement ou à la remise en état de tout conteneur dont la dégradation serait imputable à un usage anormal lié à des actes de vandalisme ou à tout cas de force majeure. Tout manquement à cet engagement entraînera le retrait du ou des conteneurs incriminés par ..... dans les conditions énoncées à l'article précédent.

Une assurance spéciale, en ce qui concerne la responsabilité civile desdits conteneurs est souscrite par..... Une attestation d'assurance sera fournie à Bordeaux Métropole et à la Commune à la signature de la présente.

#### **Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de sa date de signature. Puis, elle sera renouvelable, par période de un an, sauf dénonciation par l'une des parties.

#### **Article 8 : RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée sur simple demande faite par courrier par l'une des trois parties en recommandé avec AR, un mois avant la date souhaitée de résiliation, courrier adressé aux deux autres parties signataires de la convention.

La présente convention sera résiliée de plein droit si des manquements répétés de l'une des parties étaient dûment constatés dans la qualité des prestations exécutées par rapport à celles promises et après une mise en demeure de remédier à cette situation, sous huitaine, restée infructueuse.

En cas de résiliation de la convention, ..... s'engage à enlever la totalité des conteneurs dans un délai d'un mois maximum suivant la date de résiliation.

En cas de non respect de ce délai, la Métropole procédera à l'enlèvement des conteneurs aux frais et charges ..... Ainsi, les coûts occasionnés à Bordeaux Métropole feront l'objet d'un titre de recettes émis à l'encontre .....

#### **Article 9 : REVISION DES CLAUSES DE LA CONVENTION**

Toute modification des clauses de la présente convention ne pourra avoir lieu que par un avenant signé des trois parties.

**Article 10 : LITIGES**

Les parties s'obligent à essayer de régler à l'amiable toutes les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution de la présente convention. Tout litige portant sur l'application de la présente convention pourra toutefois être porté devant le Tribunal Administratif.

Fait en 3 exemplaires.  
A ....., le

.....

Président de  
Bordeaux Métropole

.....

Maire de la Commune  
de .....

.....

Responsable  
.....